

un puisard Renaud à la place du puisard actuel au No 47 de la rue Labelle.

24.—*Résolu*: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de demander à la municipalité de Westmount des informations sur les trappes Colas.

25.—Relativement à la proposition de la municipalité du Village de DeLorimier, en date du 11 juillet 1906, demandant à la Ville de Montréal de participer à la construction d'un égout dans la rue Iberville, à partir de la voie du chemin de fer du Pacifique Canadien jusqu'à la rue Masson, environ 435 verges linéaires, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant, dans l'intérêt de la Ville de Montréal, d'accepter la proposition de la municipalité du Village de DeLorimier, aux conditions suivantes:

1°—Que la Ville de Montréal s'engage à contribuer la moitié du coût total de la construction de l'égout projeté, qui devra être construit dans la rue Iberville, à partir de la voie du chemin de fer du Pacifique Canadien jusqu'à la rue Masson, environ 435 verges linéaires, et que la quote-part de la Ville de Montréal ne devra pas, à tout événement, excéder la somme de trois mille cinq cents dollars (\$3,500.00). Les travaux devant être faits sous la surveillance et à la satisfaction de l'inspecteur de la Ville de Montréal.

2°—Que ladite municipalité du Village de DeLorimier soit tenue seule responsable de tous dommages qui seront causés à la personne ou à la propriété, à raison de la construction, du maintien et de l'entretien dudit égout. Ladite municipalité du Village de DeLorimier sera tenue d'indemniser et de tenir indemne la Ville de Montréal contre toute poursuite intentée, tout jugement rendu ou toute réclamation reconnue bien fondée contre la Ville, y compris les frais pour les raisons ci-dessus mentionnées.

3°—Que les propriétaires intéressés, situés sur le côté Est de la rue Iberville, dans les limites de la Ville de Montréal, pourront, sur application, faire leurs raccordements de drains privés avec lesdits égouts de la rue Iberville, pourvu qu'ils payent à la Ville de Montréal leur quote-part du coût de la construction desdits égouts de la rue Iberville, suivant la contribution qui sera fixée par la Ville.

4°—Que ladite municipalité du Village de DeLorimier soit tenue de faire le raccordement de l'égout projeté de la rue Iberville avec l'égout déjà construit sur ladite rue, au Sud de la voie du chemin de fer du Pacifique Canadien, afin de permettre à la Ville de Montréal de s'égoutter dans la partie déjà construite.

Ajournement.

RAOUL BOLTE,
Secrétaire.

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 7 septembre

Sont présents: MM. les échevins Payette, président, Sadler, L.-A. Lapointe, DeSerres et Lavallée.

1.—Une députation des propriétaires intéressés dans l'expropriation de la rue Notre-Dame Est comparaît et demande du délai pour payer le coût de l'expropriation.

Résolu: Que le trésorier de la Ville reçoive instruction de suspendre les procédures commencées pour la vente des propriétés, pourvu que les propriétaires paient les frais encourus et un acompte sur leur part du coût de l'expropriation.

2.—Lus les documents suivants:

(a) Lettre de la ville de Chicago invitant le Conseil de la Ville de Montréal à assister à la convention de la Ligue des Municipalités Américaines.

Renvoyée à la sous-commission des Réceptions.

(b) Lettres de M. Arthur Bourget et de l'Ordre des Forestiers demandant l'usage de la salle municipale de Sainte-Cunégonde.

Renvoyées à la sous-commission des Propriétés civiques.

(c) Compte de la "Montreal Water & Power Co."

Renvoyé à la Commission de l'Aqueduc pour vérification.

(d) Lettre du greffier de la Ville concernant les copies du rôle d'évaluation pour les registrateurs et le gouvernement.

a "Renaud" gully in place of the present gully, at No. 47, Labelle street.

24.—*Resolved*: That the City surveyor be instructed to ask information from the Municipality of Westmount concerning the "Colos" traps.

25.—In connection with the proposition of the Municipality of the Village of DeLorimier, dated the 11th July 1906, asking the City of Montreal to contribute its share for the construction of a sewer in Iberville street, from the Canadian Pacific Railway tracks to Masson street, about 435 lineal yards, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending, in the interest of the City of Montreal, to accept the proposition of the municipality of the Village of DeLorimier, on the following conditions:

That the City of Montreal agrees to contribute half of total cost of construction of the proposed sewer, which will have to be constructed in Iberville street, from the Canadian Pacific Railway tracks to Masson street, about 435 lineal yards, and the share of the City of Montreal shall not exceed the sum of three thousand five hundred dollars (\$3,500.00). The works shall be made under the supervision and to the satisfaction of the City Surveyor.

The said municipality of the Village of DeLorimier shall alone be held responsible for all damages which may be caused to person or property owing to the construction, the maintenance and the keeping in good repair said sewer. The said municipality of the Village of DeLorimier shall be held to indemnify and hold harmless the City against any suit instituted, judgment rendered or claim recognized as well founded against the City, including costs, for the reasons above mentioned.

3°. That the interested proprietors, situated on the East side of Iberville street, in the territory of the City of Montreal, may on application, make their private drain connection with said sewers of Iberville street, provided that they pay to the City of Montreal, their share of cost of the construction of said sewers of Iberville street, according to the amount to be imposed by the City.

4° That the said municipality of the Village of DeLorimier shall be held to make a connection of the proposed sewer of Iberville street with the sewer already built on said street, South of the Canadian Pacific Railway tracks, so as to allow the City of Montreal to drain into the portion of sewer already constructed.

Adjourned.

RAOUL BOLTE,
Secretary.

FINANCE COMMITTEE

Report of Meeting held the 7th of September.

Présent: Ald. Payette, chairman, Sadler, L. A. Lapointe, DeSerres and Lavallée.

1.—A delegation composed of proprietors, interested in the Notre-Dame Street East expropriation, appeared before the Committee and asked for delay in order to pay the cost of said expropriation.

Resolved: That the City treasurer be instructed to stay proceedings commenced for the sale of properties, provided the proprietors pay the costs incurred; and that they also pay a portion of their share on said expropriation.

2.—The following documents were then read:

(a) Letter from the City of Chicago inviting the City Council of Montreal to attend a convention of the League of American Municipalities.

Referred to the sub-committee on Reception.

(b) Letters from Mr. Arthur Bourget, and from the order of Foresters asking for the use of the St. Cunegonde town hall.

Referred to the sub-committee on Civic properties.

(c) Claim from the Montreal Water and Power Co.

Referred to the Water Committee for verification.

(d) Letter from the City Clerk anent copies of assessment roll for the registrars and the Government.